Publié le : 28/05/2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_092-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_092-DE

CM 21.05.2026	Devis d'avis sur un ouvrage d'art : le viaduc du bout de la Ville	**Délibération n°2026-092**

Rapporteur : Guy HEURTAULT

Monsieur l'adjoint au Maire en charge des travaux et des risques informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'avis sur l'ouvrage d'art du viaduc du bout de la ville avait été faite auprès du CEREMA. La demande concernait l'obtention d'un avis technique concernant ce viaduc et l'obtention de conseils quant aux possibilités de suites à donner à la vie de cet ouvrage.

Considérant l'avis favorable de la commission travaux en date du 11 mai 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **De valider le devis N° DE-2026-0048893 du 05/02/2026 d'un montant de 4 892.50 € HT soit 5 871.00 € TTC du CEREMA pour mener à bien une étude technique sur le viaduc du bout de la ville**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Gwénaëlle AOUTIN